

PHI 3523 PHILOSOPHIE DU LANGAGE PLAN DE COURS

Professeur : Mathieu Marion
Téléphone : 987-3000, poste 4999
Bureau : W-5475
Courriel : marion.mathieu@uqam.ca

Ce cours a pour but de fournir aux étudiants, par la lecture de textes clés de la philosophie du langage, les notions de base nécessaires à la poursuite de leurs études philosophiques. Nous aborderons donc les sémantiques référentielles (frégéenne et carnapienne) et la théorie de la référence directe (Kripke, Kaplan), d'une part, et l'idée d'une sémantique pragmatique d'autre part ; nous réviserons des concepts clés de la pragmatique, et nous aborderons des conceptions de la signification aussi diverses que celle de Wittgenstein, Strawson, Grice et Dummett.

Nous concluons sur la sémantique du rôle inférentiel, ses sources dans l'antiréalisme et, dans la toute dernière séance, des études de cas, où cette approche sera appliquée à l'étude des péjoratifs, tels que les termes racistes, le langage génocidaire (l'utilisation de termes déshumanisants comme « rats » ou « moustiques » pour désigner des opposants politiques), ou encore les « génériques », comme « les oiseaux pondent des œufs », et « Les migrants sont criminels ». Le but de cette dernière séance sera de montrer (d'autres thèmes auraient pu être choisis tels que le « silencing » et les « code words ») que la philosophie du langage n'a rien de « scolaire » et nous fournit des outils pour mieux comprendre la dimension linguistique des enjeux sociaux actuels.

Ce cours, bien qu'il veuille en être un pendant philosophique, ne présuppose aucune connaissance de la linguistique. Des notions très élémentaires de la logique seront nécessaires, mais expliquées au besoin. Les lectures obligatoires sont en traduction française, mais, étant donné que bon nombre de ces traductions laissent à désirer, des copies des originaux en langue anglaise seront aussi disponibles sur le site Moodle. La compréhension de l'anglais sera utile pour les lectures de la dernière semaine.

PLAN

09/01 – 1. INTRODUCTION : LANGAGE, PHILOSOPHIE ET LINGUISTIQUE

16/01 – 2. DEUX TEXTES FONDATEURS : FREGE SUR LE SENS ET LA RÉFÉRENCE & RUSSELL SUR LES DESCRIPTIONS DÉFINIES ET LES PRÉSUPPOSITIONS

G. Frege, « Sur le sens et la référence ».
B. Russell, « De la dénotation ».

23/01 – 3. SÉMANTIQUE CARNAPIENNE

R. Carnap, *Signification et nécessité*, extraits.

30/01 – 4. NOMS PROPRES ET RÉFÉRENCE DIRECTE

S. Kripke, *La logique des noms propres*, extraits, & « Identité et nécessité »*.
H. Putnam, « La signification de « signification » ».

06/02 – 5. DÉMONSTRATIFS ET INDEXICALITÉ

D. Kaplan, « Démonstratifs »*.
J. Perry, « Frege et les démonstratifs ».

13/02 – 6. SIGNIFICATION ET COMMUNICATION

L. Wittgenstein, *Le Cahier bleu*, extrait*.
P. F. Strawson, « Contexte et signification »*.

20/02 – 7. SUIVRE UNE RÈGLE ET LE PARADOXE DE KRIPKE

L. Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, extrait*.
S. Kripke, *Règles et langage privé*, extrait.

27/02 – 8. *Semaine de relâche*

06/03 – 9. ACTES DE LANGAGE ET FORCE ILLOCUTOIRE

J. L. Austin, « Les énoncés performatifs »*.
J. R. Searle, « Qu'est-ce qu'un acte de langage »*.

13/03 – 10. UNE THÉORIE PSYCHOLOGIQUE DE LA SIGNIFICATION

H. P. Grice, « La signification revisitée »*.

20/03 – 11. PRÉSUPPOSITIONS OU « IMPLICATURES » ?

P. F. Strawson, « De l'acte de référence ».
H. P. Grice, « Logique et conversation ».

27/03 – 12. LA SÉMANTIQUE DES PREUVES ET L'ANTIRÉALISME

M. A. E. Dummett, « La vérité ».
M. A. E. Dummett, « Que connaît-on lorsqu'on connaît un langage ? ».

03/04 – 13. L'INFÉRENTIALISME

R. Brandom, *L'articulation des raisons*, chap. 1.
D. Lewis, « Compter les points dans un jeu de langage »*.

10/04 – 14. PÉJORATIFS, LANGAGE GÉNOCIDAIRE & GÉNÉRIQUES

Lectures non obligatoires en anglais:
D. J. Whiting, « Conservative and Racists: Inferential Role Semantics and Pejoratives », *Philosophia*, vol. 36, 2008, p. 375-388.
L. Tirrell, « Genocidal Language Games », dans I. Maitra & M. K. McGowan (dir.), *Speech and Harm: Controversies Over Free Speech*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 174-221.
S.-J. Leslie, « Generics: Cognition and Acquisition », *Philosophical Review*, vol. 117, 2008, p. 1-47.

17/04 – 15. CONGÉ DE PÂQUES !

TEXTES A L'ETUDE

Les textes indiqués par un astérisque sont tirés de ce livre, dont des copies seront disponibles à la COOP :

B. Ambroise & S. Laugier (dir.), *Philosophie du langage. Sens, usage et contexte*, Paris, Vrin, 2011.

Les autres lectures obligatoires, indiquées ci-dessus, et leurs traductions françaises seront disponibles en version numérisée sur la plateforme *Moodle* du cours.

ÉVALUATION

À CONFIRMER LORS DE LA PREMIERE SEANCE

- Deux résumés de texte (choisis parmi les lectures obligatoires) de 5 pages à remettre à la 6^e et à la 11^e séance, et valant 30% de la note finale.
- Quatre contrôles de lectures, valant 5% de la note chacun (donc 20% au total). Ces contrôles se font sur la plateforme Moodle.
- Un travail de session valant 50% de la note finale, d'un minimum de 15 pages, interligne double, à remettre lors de la dernière séance. Une liste de sujet sera proposée, tout autre sujet devra être approuvé par le professeur.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou

d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;

- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>